

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Elaboration du PLUi

Arrêtée le :

14 mai 2025

Approuvée le :



VISA

Date : 15 mai 2025

Le Président,
Francis CHABALIER

Modifications - Révisions - Mise à jour

Tome 6 : Indicateurs de suivi et d'évaluation pour
l'analyse des résultats d'application du PLUi

2.1

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le 10/06/2025



ID : 048-200006930-20250514-2025_033B-AU



Parmi les dispositions prises dans le cadre du Grenelle de l'Environnement (2007), complétées par la loi ALUR (2014), figure notamment l'obligation d'évaluation régulière de l'application des documents d'urbanisme.

Selon l'article L153-27 du Code de l'urbanisme: « Six ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, ou la dernière délibération portant révision complète de ce plan, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur ou sa modification en application du présent article, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, après avoir sollicité l'avis de ses communes membres, ou le conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés à l'article L. 101-2 et, le cas échéant, aux articles L. 1214-1 et L. 1214-2 du code des transports.

L'analyse des résultats porte également, le cas échéant, sur les unités touristiques nouvelles mentionnées à l'article L. 122-16 du présent code. Dans les communes mentionnées à l'article L. 121-22-1, cette analyse porte en outre sur la projection du recul du trait de côte.

L'analyse des résultats donne lieu à une délibération de ce même organe délibérant après que celui-ci a sollicité l'avis de ses communes membres ou du conseil municipal sur l'opportunité de réviser ce plan.

L'analyse des résultats peut inclure le rapport relatif à l'artificialisation des sols mentionné à l'article L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales. Dans ce cas, la délibération prévue au troisième alinéa du présent article vaut débat et vote au titre du troisième alinéa de l'article L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales. Dans les communes mentionnées au même article L. 121-22-1, cet avis porte sur l'opportunité de réviser ou de modifier ce plan. »

Afin de procéder à ces évaluations, la collectivité doit définir des indicateurs, autrement dit des **critères d'évaluation du PLUi**. Ceux-ci ont été **regroupés en 3 grandes catégories, reprenant les axes établis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables** :

1. Organiser une offre d'accueil qualitative répondant aux besoins des habitants actuels et futurs
2. S'appuyer sur le développement économique et les ressources du territoire pour conforter son attractivité
3. Offrir à tous un cadre de vie de qualité par un aménagement durable et une mobilité facilitée

Le tableau ci-dessous explique, de façon synthétique, la méthodologie utilisée pour définir ces indicateurs.

Axe du PADD	Enjeux pour le territoire	Indicateurs de suivi	Etat initial (T ₀)	Source(s) possible(s)	Objectif(s)	Fréquence de suivi
Thématique concernée	Enjeux identifiés dans le PLUi et traduits dans les objectifs définis dans le PADD	Donnée(s) utilisée(s) pour évaluer la réponse apportée par le PLUi à l'enjeu correspondant	T ₀ : valeur initiale de l'indicateur permettant d'évaluer l'évolution de celui-ci NB : Hors indicateurs pour lesquels la période de référence initiale est fixée par le PADD (production de logements : 2025, nombre d'habitants accueillis : 2022), la donnée initiale (T ₀) retenue est la dernière donnée disponible à l'arrêt du PLUi.	La Communauté de Communes utilisera toutes les sources de données à sa disposition afin d'analyser chacun de ces indicateurs (référentiels nationaux, données locales, communales, études internes, etc.)	Objectifs fixés par le PADD le cas échéant.	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les ans - Tous les 3 ans (mi-parcours) - Tous les 6 ans



Axe du PADD	Enjeux pour le territoire	Indicateurs de suivi	Etat initial (T ₀)	Source(s) possible(s)	Objectif(s)	Fréquence de suivi
Organiser une offre d'accueil qualitative répondant aux besoins des habitants actuels et futurs	Quelle dynamique démographique du territoire ?	Evolution du nombre d'habitants	Nombre d'habitants (T ₀) : 5 167 en 2022 Solde naturel : négatif depuis 1968 (INSEE, 2021) Solde migratoire : positif depuis 1999 (INSEE, 2021)	INSEE	+271 entre 2025 et 2035 (+ 27 hab/an)	Tous les ans
		Evolution du nombre de logements	Nombre de logements (T ₀) : 4 701 en 2025 <i>Valeur estimée à partir de la donnée 4 647 en 2021 (INSEE) + 54 logements créés depuis 2021 (SITADEL)</i>	SITADEL, registre des autorisations d'urbanisme, INSEE	+307 entre 2025 et 2035 (+ 31 lgts/an)	Tous les ans
		Répartition territoriale de l'accueil de population	Répartition de la population (T ₀) : * Ville (Langogne) : 2 860 en 2022 * Bourgs (Naussac-Fontanes, Luc, Bel-Air-Val-d'Ance, Auroux) : 1 480 en 2022 * Villages (Chastanier, Cheylard-L'Evêque, Rocles, Saint-Bonnet-Laval, Saint-Flour-de-Mercoire) : 827 en 2022	INSEE	* Ville : +/- 50% de l'accueil * Bourgs : +/- 33% de l'accueil * Villages : +/- 17% de l'accueil	Tous les ans
	Quelle diversification de l'offre en logements ?	Evolution de la part des locataires	30,1% des occupants de résidences principales en 2021 742 résidences principales concernées en 2021	INSEE	Augmentation	Tous les ans
		Evolution du nombre de petits logements (T2 et T3)	213 T2 en 2021 388 T3 en 2021	INSEE	Augmentation	Tous les ans
	Quel renforcement de l'offre en équipements du territoire?	Evolution du niveau d'équipement du territoire	5 - Densité en équipement pour 100 habitants en 2021	Base Permanente des Equipements (BPE)	Maintien et développement des équipements et services du territoire	Tous les 3 ans



Axe du PADD	Enjeux pour le territoire	Indicateurs de suivi	Etat initial (T ₀)	Source(s) possible(s)	Objectif(s)	Fréquence de suivi
S'appuyer sur le développement économique et les ressources du territoire pour conforter son attractivité	Quel maintien, voire développement, des entreprises sur le territoire ?	Evolution du nombre d'emplois sur le territoire	2 212 emplois en 2021	INSEE	Augmentation	Tous les ans
		Evolution du nombre d'entreprises	1 036 établissements en 2023	SIRENE	Maintien, voire augmentation	Tous les ans
		Evolution du nombre d'actifs	2 957 actifs sur le territoire dont 28% de plus de 55 ans en 2021	INSEE	Augmentation	Tous les ans
	L'offre foncière du PLUi a-t-elle permis le maintien, voire le développement des entreprises sur le territoire ?	Evolution du nombre de locaux professionnels vacants mobilisables pour l'activité économique	24 locaux vacants en 2025 (inventaire réalisé par la Communauté de Communes au titre de l'article L318-8-2 du Code de l'urbanisme)	SITADEL, registre des autorisations d'urbanisme, analyse de terrain Suivi du nombre de locaux sortis de la vacance et du nombre de nouveaux locaux vacants	Diminution : sortie de la vacance	Tous les 3 ans
	L'évolution du territoire est-elle favorable au maintien, voire au développement, de l'activité agricole ?	Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU)	11 541 ha en 2020	Registre Parcellaire Graphique (RPG)	Maintien, voire augmentation	Tous les 3 ans
		Evolution du nombre de chefs d'exploitation	158 chefs d'exploitation en 2022 dont 66 de plus de 55 ans	GEO MSA	Maintien	Tous les 3 ans
		Evolution de la consommation d'espaces agricoles et forestiers	T₀ : 0 ha en 2021 T₂₀₂₅ : 2,70 ha en 2025	Croisement RPG, zone constructible, SITADEL	Tendre vers une consommation nulle. Aussi, il s'agit d'avoir une consommation en diminution entre chaque période d'analyse.	Tous les 3 ans

Axe du PADD	Enjeux pour le territoire	Indicateurs de suivi	Etat initial (T ₀)	Source(s) possible(s)	Objectif(s)	Fréquence de suivi
S'appuyer sur le développement économique et les ressources du territoire pour conforter son attractivité	L'évolution de la structuration de l'offre touristique est-elle favorable au développement touristique ?	Evolution du nombre de lits	En 2024, on compte : - 679 places (dont 79 places en hôtel et 600 en camping),	Insee	Maintien, voire augmentation	Tous les 3 ans
		Bilan des Unités Touristiques Nouvelles (UTN) identifiées au titre du L122-26 du Code de l'urbanisme	1 UTN dans le PLUi	Sitadel, analyse de terrain	Création des projets	Tous les 6 ans



Axe du PADD	Enjeux pour le territoire	Indicateurs de suivi	Etat initial (T ₀)	Source(s) possible(s)	Objectif(s)	Fréquence de suivi
Offrir à tous un cadre de vie de qualité par un aménagement durable et une mobilité facilitée	L'évolution du territoire concourt-elle à la sobriété foncière ?	Evaluation de la consommation globale d'espace du territoire	T₀ : 26,29 ha entre 2010 et 2021 (Portail de l'artificialisation des sols) T1 : 2,7 ha entre le 1er janvier 2021 et le 07 mai 2025	SITADEL, registre des autorisations d'urbanisme, analyse de terrain, portail de l'artificialisation des sols	Jusqu'à 40% de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers	Tous les 3 ans
		Bilan des espaces libres à vocation résidentielle / Mobilisation dans l'enveloppe urbaine (dent-creuses et densification)	PLUi T₀ : 19,96 ha bruts libres dans l'enveloppe urbaine (Ua, Ub, Ub1, 1AU et Nh)	SITADEL, registre des autorisations d'urbanisme, analyse de terrain, portail de l'artificialisation des sols	Diminution des surfaces libres	Tous les 3 ans
		Densité des nouvelles opérations en extension, taille moyenne des parcelles construites	PLUi T₀ : 8,11 ha bruts libres en extension (Ua, Ub, Ub*, Ub1 et 1AU)	SITADEL, registre des autorisations d'urbanisme, analyse de terrain, portail de l'artificialisation des sols	Objectif à l'horizon 2035 : - Langogne : 12 logements / hectare - Autres communes du territoire : 10 logements / hectare	Tous les 3 ans
	Quel équilibre s'établit entre réinvestissement de l'existant et extension de l'urbanisation ?	Taux de constructions créées à partir de constructions existantes, par rapport à l'ensemble des demandes d'ADS	T₀ : 2025 <i>NB : correspond à la date de référence de l'objectif de production de logements</i>	SITADEL, registre des autorisations d'urbanisme	15%	Tous les ans
		Nombre de bâtiments et ensembles bâtis identifiés au titre de l'article L151-11 2° du CU ayant changé de destination	T₀ : 40 bâtiments et ensembles bâtis identifiés au titre de l'article L151-11 ° du CU au moment de l'approbation du PLUi	SITADEL, registre des autorisations d'urbanisme, analyse de terrain	Diminution du nombre de bâtiments identifiés encore disponibles pour permettre le changement de destination (cf. efficacité de l'identification)	Tous les 3 ans
		Evolution du taux de vacance	580 logements vacants ont été relevés, soit 12,4% du parc de logements total	Fichiers fonciers, analyse de terrain, données issues du PLUi, LOVAC, INSEE	Tendre vers une baisse du taux de la vacance (analyse de la tendance)	Tous les 3 ans



Axe du PADD	Enjeux pour le territoire	Indicateurs de suivi	Etat initial (T ₀)	Source(s) possible(s)	Objectif(s)	Fréquence de suivi
Offrir à tous un cadre de vie de qualité par un aménagement durable et une mobilité facilitée	Quelle protection de la trame verte et bleue ?	Linéaire de haies gagné ou perdu depuis la mise en place du PLUi (L151-23 du CU)*	1,07 km type 1 163,17 km type 2	Données communautaire et communales	0 km perdus ou 100% de km détruits compensés	Tous les 6 ans
		Linéaire de murets gagné ou perdu depuis la mise en place du PLUi (L151-23 du CU)*	0,45 km identifié	Données communautaire et communales	0 km perdu ou 100% de km détruits compensés	Tous les 6 ans
		Bilan des arbres remarquables identifiés au titre du L151-23 du CU et nouveaux arbres plantés dans le cadre des mesures ERC	6 arbres identifiés dans le cadre du PLUi	Données communautaire et communales	0 arbre perdu ou 100% des arbres détruits compensés	Tous les 6 ans
	Quelle exposition des personnes et des biens aux risques naturels et technologiques	Evolution de la couverture incendie du territoire	Etat de la couverture incendie en 2025 (date de définition des objectifs de production de logements)	Déclaration des communes sur le portail du SDIS	Amélioration de la DECI	Tous les 6 ans

* Ces valeurs sont à utiliser et à réactualiser pour déterminer quels linéaires ont effectivement été préservés/détruits/compenser. Il s'agit des linéaires repérés dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLUi, ils ne concernent que les espaces voués à l'urbanisation et non la totalité du territoire.



Axe du PADD	Enjeux pour le territoire	Indicateurs de suivi	Etat initial (T ₀)	Source(s) possible(s)	Objectif(s)	Fréquence de suivi
Offrir à tous un cadre de vie de qualité par un aménagement durable et une mobilité facilitée	Quelle protection de la ressource en eau et des milieux?	Evolution de la consommation d'eau potable	En 2025 : 80m ³ par an (volume facturé par habitant)	Gestionnaires de réseau	Diminution	Tous les ans
		Bilan des taux d'utilisation des Stations d'Epuration des Eaux Usées (STEU) du territoire	Valeur de référence : <i>se référer au tableau du paragraphe B.4.2 du Tome 3 du rapport de présentation</i>	Données communales et communautaires, Portail de l'assainissement collectif	Maintien d'un taux acceptable pour le bon fonctionnement des installations	Tous les ans
		Evaluation de la conformité des STEU du territoire	Valeur de référence : <i>se référer au tableau du paragraphe B.4.2 du Tome 3 du rapport de présentation</i>	Données communales et communautaires, Portail de l'assainissement collectif	Maintien, voire augmentation	Tous les ans
	Le PLUi favorise-t-il une optimisation de la gestion des déchets	Evolution des quantités de déchets collectés	En 2021 : 3 373 tonnes collectées	Données communales	Quantité collectée par habitant : diminution	Tous les ans



Axe du PADD	Enjeux pour le territoire	Indicateurs de suivi	Etat initial (T ₀)	Source(s) possible(s)	Objectif(s)	Fréquence de suivi
Offrir à tous un cadre de vie de qualité par un aménagement durable et une mobilité facilitée	Le PLUi est-il favorable à a mie en place d'une politique énergétique durable, orientée vers un mix énergétique favorable aux énergies renouvelables	Evaluation de la réduction de la consommation en énergie	Valeur de référence 2014 : 122 31 MWh	Source : Observatoire Régional Climat Energie en Occitanie - ORCEO (donnée consultable sur arec-occitanie.terristory.fr)	-20% à l'horizon 2035	Tous les 6 ans
		Evaluation de la production d'énergies renouvelables (EnR)	Valeur de référence 2014: 45,81 GWh produits, soit 24,62% de la consommation en énergie du territoire	Source : ORCEO (donnée consultable sur arec-occitanie.terristory.fr)	50% de production d'EnR par rapport à la consommation finale à l'horizon 2035	Tous les 6 ans
		Evaluation de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GS)	Valeur de référence 2014 : 60 t équivalent CO ₂ (soit 11,64 t équivalent CO ₂ par habitant). (données issues de l'Observatoire Régional Climat Energie en Occitanie - ORCEO)	Source : ORCEO (donnée consultable sur arec-occitanie.terristory.fr)	76% de réduction des GES à l'horizon 2035	Tous les 6 ans



Axe du PADD	Enjeux pour le territoire	Indicateurs de suivi	Etat initial (T ₀)	Source(s) possible(s)	Objectif(s)	Fréquence de suivi
	Quel développement de l'offre en transports collectifs et modes de déplacement doux ?		57,2% des actifs travaillent dans leur commune de résidence en 2021	INSEE	Maintien, voire augmentation	Tous les 3 ans
		Evolution des mobilités domicile-travail et modes de transport utilisés	Parmi les actifs ayant un emploi en 2021 : - 0,2% utilisent les transports en commun pour se rendre sur le lieu de travail, - 18,7% la marche à pied ou le vélo, - 8,1% n'ont pas à se déplacer.	INSEE	Maintien, voire augmentation	Tous les ans
		Evolution du nombre de bornes de recharge électrique et de leur utilisation	En 2025, 6 bornes de recharge à Langogne - Langogne : 4 - Bel-Air-Val-d'Ance : 2	Révéo	Augmentation	Tous les ans
		Bilan de l'intégration des liaisons douces dans les nouvelles opérations d'urbanisme	Se référer notamment aux orientations d'aménagement et de programmation	Enquête de terrain, permis de construire ou d'aménagement (et notamment notice descriptive du projet)	Tendre vers un tissu urbain mieux desservi en liaisons douces	Tous les 6 ans